



Envoyé en préfecture le 22/07/2024  
Reçu en préfecture le 22/07/2024  
Publié le  
ID : 001-210101739-20240716-2024\_119\_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE  
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la coursive du foyer des Saints-Anges / Société ADDICT ARCHITECTURE / Attribution (1.1)**

Service : *Pôle opérationnel (SM - CF)*

Monsieur le maire de la commune de Gex ;

**VU** l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget ;

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les prestations de maîtrise d'œuvre d'un montant inférieur ou égal à 214 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;

**VU** les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique ;

**VU** le budget 2024 ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de réhabilitation de la coursive du foyer des Saints Angés ;

**CONSIDÉRANT** qu'une lettre de consultation a été envoyée le 18 juin 2024 par courriel à 4 candidats ; que la date limite de remise des offres était fixée au 11 juillet 2024, que 2 plis ont été réceptionnés dans les délais ;

**CONSIDÉRANT** que l'analyse des offres a été réalisée par les services techniques, conformément aux critères énoncés dans la lettre de consultation ; que les services techniques proposent de retenir l'offre de l'entreprise ADDICT ARCHITECTURE, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 6 000 € HT, soit 7 200 € TTC ;

DÉCIDE

- ✚ **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise ADDICT ARCHITECTURE, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 6 000 € HT, soit 7 200 € TTC, concernant la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la coursive du foyer des Saints Angés ;  
Ce marché est conclu à partir de sa date de notification ;
- ✚ **DE SIGNER** ledit marché ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 16 juillet 2024.  
Le maire, Patrice DUNAND

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 22 juillet 2024 et publiée en ligne sur le site internet de la ville le 22 juillet 2024.

